



Reçu en mon propre,
avec les instances
d'usage.
le 12.05.2017



Préavis de grève

Oui au feuilleton, non à la restructuration de la filière en région

Le 13 mars dernier, la direction a remis aux représentants du CCE un projet de création d'un feuilleton sur Montpellier uniquement fondé sur une logique de redéploiements dont les conséquences pourraient s'avérer dramatiques pour la pérennité des sites actuels de la filière en région.

Lors de la négociation de l'accord de méthode sur le sujet, la direction a refusé le principe d'une négociation d'ensemble du projet que demandaient les organisations syndicales.

Compte tenu des lacunes de l'information, des conséquences pour l'avenir des sites régionaux et pour leurs emplois, des risques pour l'activité de fiction et de post production, les syndicats signataires entendent négocier les points suivants :

1. Le plan de développement pour chacune des activités jusqu'en 2020 (fiction, vidéo mobile, équipes légères, feuilletons, post production, vidéographie) à partir d'un état des lieux économique de la filière. L'analyse du surcoût lié au maintien de la sous activité.
2. La présentation du plan d'affaires du feuilleton de Montpellier et de ses conséquences (menuiseries, accessoires, la Valentine). Maintien des HMC en gestion directe par la filière pour le projet de feuilleton.
3. La garantie a minima du maintien des postes de la filière et du niveau d'emploi (ETP). La présentation de la cartographie des emplois et des postes vacants à combler dans les sites de la filière et des hypothèses de départ à la retraite 2017-2020.
4. Le maintien de l'activité fiction et des équipes dans les différents sites de la filière en région. Le recours aux sites existants et leurs équipes pour la post production du feuilleton.
5. Le renouvellement des cars de Lille et Lyon. La présentation du plan d'investissement pluri annuel pour la filière.
6. Le plan prévisionnel d'activité pour les 18 équipes légères de la direction des opérations, en régions et à Paris.
7. Le décalage de la mise en œuvre du projet de Montpellier pour se donner le temps de la négociation.

Afin d'obtenir gain de cause, les syndicats signataires appellent l'ensemble des personnels de la direction des opérations à cesser le travail à partir du 5 juin 2017 à 00h et pour une durée illimitée.

Paris, le 11 mai 2017

Pour la CGT
Pour FO - Fran Ozerin

P. CHILLON
DSC CGT